Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973)

Heft: 223

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

s'était taillé un joli succès en 1970 dans les cantons les plus terriens. Une preuve de plus de la profonde coupure qui existe entre votations et élections : autant le citoyen est traditionnellement attaché à son parti lors des élections, autant il est indépendant lors des votations.

Action nationale et Mouvement républicain

Gilg a même pu déterminer une certaine différence entre les électeurs de l'Action nationale et ceux du Mouvement républicain. D'une manière générale, l'électorat de l'Action nationale est surtout implanté dans les circonscriptions de gauche, alors que le Mouvement républicain a dominé dans les circonscriptions moins urbaines.

Ainsi, dans le canton de Vaud, les premiers dominent dans les districts de Lausanne et d'Aigle, alors que les seconds arrivent en tête dans le district de Moudon/Oron. D'autre part dans le canton de Neuchâtel où seul les Républicains se présentaient, la corrélation avec la gauche est beaucoup plus faible que dans les autres cantons étudiés. L'auteur conclut que les électeurs de l'Action nationale se recrutent, plus que ceux du Mouvement républicain, dans les couches les plus défavorisées, plus sensibles à la crainte de la surpopulation étrangère.

Qui sont les perdants?

Les glissements de l'électorat des partis vers d'autres formations sont difficiles à saisir. L'analyse de P. Gilg ne donne que des indices. Pour Genève, aucune conclusion n'a pu être tirée. A Bâle-Ville par contre, on constate que, par rapport aux élections cantonales de 1968, les gagnants sont la gauche, l'extrême-gauche et l'extrême-droite. La corrélation entre les gains socialistes et les pertes bourgeoises est très forte, alors qu'elle est faible entre les gains de l'extrême-droite et les pertes bourgeoises. Il semble donc que les gains socia-

listes proviennent d'anciens électeurs bourgeois et que tous les partis ont contribué au succès de l'extrême-droite. L'analyse des cantons de Zurich et Neuchâtel montre également que si les électeurs de l'extrême-droite se recrutent d'abord dans les circonscriptions populaires, on ne peut pas déduire automatiquement que ce sont des voix de gauche qui ont été perdues, sauf exception.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

M. Reverdin, la police turque et la torture

Dans l'AZ du 27 mars, sous la plume de Hans Rudolf Hilty, je lis un article intitulé: « Paroles indulgentes pour des bourreaux » (« Milde Worte für Folterknechte »):

« Dans un article consacré à la torture sous le régime de la justice militaire turque paru dans l'illustré hambourgeois Stern, je lis que malgré toutes les preuves concernant la torture qui ont été présentées à la dernière session du Conseil de l'Europe, la discussion a été renvoyée. Qui plus est, l'actuel président du Conseil, le délégué suisse Olivier Reverdin, aurait excusé le régime turc en ces termes : « La Turquie est une jeune démocratie. Il peut subsister quelques ombres au tableau (« Unklarheiten »), telle que le manque d'amabilité de la police (« Unfreundlichkeit der Polizei »). Mais n'est-ce pas partout le cas? » « Cette déclaration du délégué suisse au Parlement européen est une amère dérision. Des formules enjolivées — « ombres au tableau », « manque d'amabilité » — alors que, comme nous l'avons dit, des preuves irrécusables de l'existence de la torture avaient été rassemblées, sont une provocation. Torture aussi bien sur la personne d'inculpés que sur des condamnés, à savoir « bastonnade (coups sur la plante des pieds), électrochocs aux oreilles et aux parties génitales, introduction de bâtons dans l'anus, air insufflé jusqu'à ce que le patient ait l'impression d'éclater. »

« Le fait qu'un conseiller aux Etats genevois minimise de telles pratiques est une circonstance aggravante. (...) Qu'il prétende que c'est « partout le cas » revient à diffamer la plupart des Etats » membres du Conseil de l'Europe.

» Le délégué hollandais, Peter Dankert, sur la demande de qui la question avait été inscrite à l'ordre du jour, n'a pas manqué d'en tirer d'amères conclusions: « L'opinion dominante est ici qu'on a tous les droits à l'égard de prétendus anarchistes et terroristes — y compris celui de les torturer et de les tuer. Ce n'est que lorsque des libéraux se trouvent être les victimes qu'on commence à faire quelques réflexions. » (...)

« Nous le savons bien : toutes nos résolutions et tous nos comités, nos lettres ouvertes et nos articles de journaux, contre la torture en Turquie, en Grèce, en Iran, au Brésil; contre la terreur institutionnalisée à l'est comme à l'ouest; contre la mise au pilori des intellectuels oppositionnels en URSS comme contre les poursuites judiciaires qui continuent de peser sur les déserteurs de la guerre du Vietnam aux Etats-Unis; toute notre indignation le plus souvent verbale devant les atteintes portées aux droits de l'homme tout à travers le monde — tout cela n'a guère qu'un caractère démonstratif. Mais même ces démonstrations purement verbales témoignent cependant que chez nous (et pas seulement chez nous), les atteintes aux droits de l'homme ne passent pas inaperçues et ne sont pas acceptées en silence. (...) Et il est difficile d'admettre qu'un parlementaire libéral de ce pays, un « Suisse de marque » (« Renommier-Schweizer ») qui jouit du prestige d'Olivier Reverdin, puisse ainsi minimiser de manière aussi lamentable ce contre quoi nous protestons avec véhémence. »

Et Hilty de demander ce que Reverdin dirait si le français se trouvait tout à coup interdit en Suisse — car enfin une partie des opposants turcs sont des Kurdes, à qui l'on dénie le droit de parler leur langue — et s'il faut conclure que ce « manque d'amabilité » de la police turque est aussi le fait de la police genevoise... J. C.